



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie – 4^{ème} trimestre 2021

Au 4^{ème} trimestre 2021, la progression de l'activité économique se poursuit avec une forte dynamique. La quasi-totalité des indicateurs témoignent d'une nette amélioration et atteignent parfois des niveaux plus atteints depuis de nombreuses années. L'emploi salarié poursuit sa hausse continue depuis un an et le taux de chômage est au plus bas depuis 2008. Les créations d'entreprises se maintiennent à un niveau élevé alors que les défaillances restent à un niveau nettement inférieur à la période pré-pandémique.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI : Au 4^{ème} trimestre 2021, la hausse de l'emploi salarié régional se poursuit à un rythme relativement élevé, avec une hausse de 0,7%. L'emploi régional atteint ainsi un niveau record, nettement supérieur à celui enregistré fin 2019 avant le début de la crise sanitaire.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette dynamique à l'exception du tertiaire non marchand qui connaît un léger recul. Les services marchands et la construction sont les secteurs qui enregistrent le plus de créations d'emplois en proportion. Près d'un tiers des emplois créés ce trimestre l'ont été dans le secteur de l'hébergement-restauration.

L'activité intérimaire contribue nettement à l'évolution favorable de l'emploi ce trimestre : un emploi créé sur quatre est un poste d'intérimaire. Cela se vérifie particulièrement dans la construction et l'industrie où la hausse de l'emploi est majoritairement due à l'intérim.

Ce trimestre, les déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois augmentent fortement dans la région par rapport au même trimestre de l'année précédente. Cette embellie profite plus fortement aux jeunes de moins de 30 ans.

Au 4^{ème} trimestre 2021, le nombre de créations d'entreprises est en augmentation (+3,4%). Cette tendance se vérifie dans 10 des 13 régions de France métropolitaine. En Occitanie, les secteurs de l'industrie et de la construction portent cette hausse alors que le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration connaît un très léger recul. Pour deux tiers des créations, il s'agit de microentreprises.

Le nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en Occitanie continue de baisser sur un an et se maintient donc à un niveau très inférieur à celui de 2019. Aucune hausse massive n'est donc à déplorer pour l'heure malgré la levée progressive des aides financières de l'État pour faire face à la pandémie. Le prêt garanti par l'État a toutefois été prolongé jusqu'au mois de juin 2022.

Marqué par l'absence de nouvelles restrictions importantes pour lutter contre l'épidémie de covid-19, le 4^{ème} trimestre 2021 enregistre le plus faible recours à l'activité partielle depuis le début de la crise. Seules 1,6 million d'heures ont été indemnisées contre 3,1 millions le trimestre précédent et plus de 35 millions un an plus tôt. Cette baisse se vérifie dans l'ensemble des secteurs d'activité, et plus particulièrement dans le secteur de l'hébergement-restauration où le nombre de salariés indemnisés au titre du chômage partiel est divisé par deux sur le trimestre.

Le taux de chômage connaît une forte baisse de 0,7 point ce trimestre dans la région et atteint 8,8% de la population active. Il suit ainsi la tendance nationale (-0,6 point) mais se maintient à un niveau élevé comparativement aux autres régions métropolitaines (7,2% en moyenne).

Au 4^{ème} trimestre 2021, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC poursuit sa baisse (-2,8%), mais avec une dynamique moins forte qu'en France métropolitaine (-3,8%). Cette diminution est observée aussi bien chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit la tranche d'âge mais avec une baisse bien plus marquée chez les jeunes.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée continue sa nette amélioration. Leur nombre est en baisse de 3,4% sur le trimestre et de 5,9% sur un an.

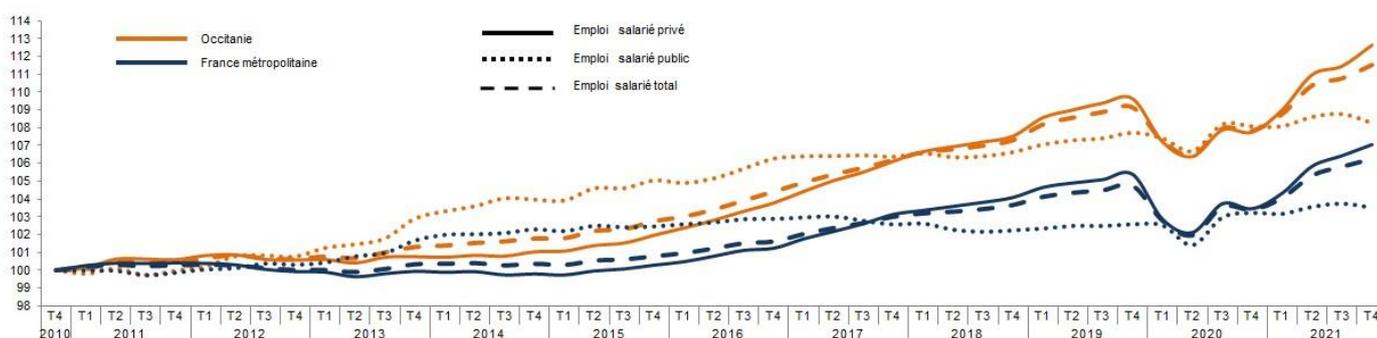
POLITIQUES D'EMPLOI : Les prescriptions de contrats aidés se stabilisent sur le trimestre. Favorisées par la mise en place du plan 1jeune1solution, les prescriptions de CIE dans le secteur marchand restent dynamiques : 70% des contrats conclus bénéficient aux jeunes de moins de 26 ans.

Le plan de relance a pour conséquence une hausse de 23% du nombre de personnes en contrats aidés.

Emploi salarié

En Occitanie, à la fin du 4^{ème} trimestre 2021, la région compte 2 098 800 emplois. C'est 69 400 emplois de plus depuis la fin du 4^{ème} trimestre 2020, soit une hausse de 3,4% sur l'année 2021. Sur un trimestre, il progresse de 0,7%. Le niveau d'emploi dans la région poursuit donc sa progression avec une forte dynamique. Il est désormais nettement supérieur à la période d'avant-crise (44 900 emplois de plus) et atteint ainsi des niveaux jamais connus par le passé.

Évolution de l'emploi salarié régional



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Ce trimestre, la progression de l'emploi salarié est uniquement portée par le secteur privé qui enregistre une hausse de 1,1%, soit 16 500 emplois de plus. Ainsi le niveau d'emploi salarié privé est désormais excédentaire de 42 200 postes par rapport à son niveau d'avant crise (4^{ème} trimestre 2019). Le secteur public accuse lui une baisse de 0,5% sur le trimestre. Avec 518 400 emplois, le niveau d'emploi public reste toutefois supérieur à son niveau d'avant-crise (+2 600).

Avertissement :

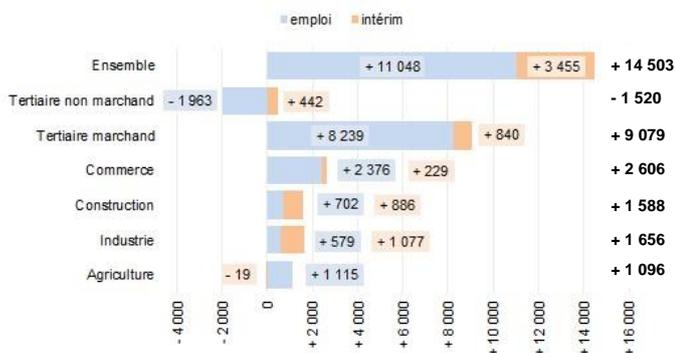
Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acooss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Emploi salarié par secteur d'activité

	Emploi salarié total	dont intérim	Évolution trimestrielle
Agriculture	33 945	301	+3,3%
Industrie	239 910	15 560	+0,7%
Construction	139 389	15 040	+1,2%
Commerce	282 711	6 410	+0,9%
Autres services marchands	670 406	16 524	+1,4%
Services non marchands	732 454	3 959	-0,2%
Total	2 098 815	57 794	+0,7%

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2021



Tous les secteurs d'activité enregistrent une hausse de l'emploi salarié ce trimestre, à l'exception des services non marchands. Près d'un tiers des emplois créés l'ont été dans l'hébergement-restauration, secteur particulièrement marqué par les conséquences de la pandémie.

Plus généralement, les secteurs des services marchands (+1,4%) et de la construction (+1,2%) sont ceux qui connaissent les plus fortes augmentations de l'emploi sur le trimestre en proportion.

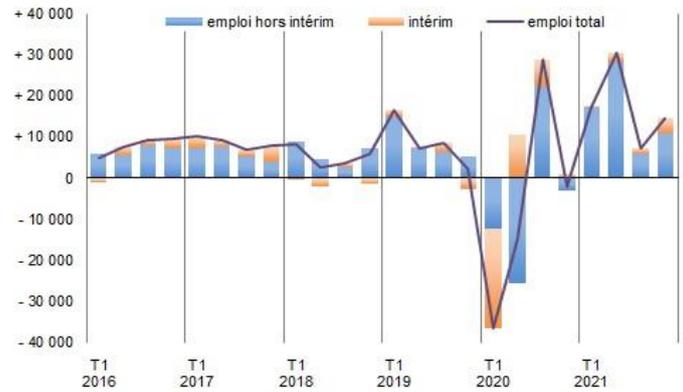
Sur un trimestre, l'emploi intérimaire gagne 3 450 postes (+ 6,4%). Il contribue ainsi significativement à l'évolution de l'emploi au 4^{ème} trimestre 2021 dans la région (0,2 point sur 0,7) puisqu'un quart des emplois créés sont des postes d'intérimaires. C'est particulièrement vrai dans l'industrie et la construction où la hausse de l'emploi est majoritairement portée par l'emploi intérimaire.

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2016

Le recours à l'emploi intérimaire augmente dans tous les secteurs d'activités (à l'exception de l'agriculture), notamment dans le tertiaire non marchand (+12,6%) et dans l'industrie (+7,4%).

Sur un an, parmi les 69 400 emplois créés en Occitanie, 7 250 sont des postes intérimaires, soit une contribution de 10%. Au 4^{ème} trimestre 2021, le taux de recours à l'intérim s'élève à 2,8%.



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre total de salariés.

Déclarations d'embauches

En Occitanie, au 4^{ème} trimestre 2021, l'URSSAF régionale a enregistré 128 918 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois. Ce nombre est en augmentation de 36,8 % par rapport au même trimestre de 2020 comme au niveau national. En revanche, par rapport au 3^{ème} trimestre 2021, l'évolution du nombre de déclarations préalables à l'embauche est en forte baisse au niveau régional comme au niveau national (respectivement -26,3 % et -21,8 %).

Sur un an, le nombre d'embauches de jeunes de moins de 30 ans pour un contrat de plus de 3 mois augmente de 40,2 % en Occitanie, évolution plus importante que celle du nombre de déclarations préalables à l'embauche pour les plus de 30 ans (+33,7%).

Ce trimestre, les jeunes de moins de 30 ans représentent 49% des déclarations préalables à l'embauche.

Déclarations préalables à l'embauche au 4^{ème} trimestre 2021 de contrats de plus de trois mois

	Nombre de déclarations du trimestre	Evolution trimestrielle	Cumul 2020	Cumul 2021	Evolution annuelle
Occitanie	128 918	-26,3%	492 203	623 746	26,7%
France métropolitaine	1 605 711	-21,8%	5 771 908	7 281 673	26,2%

Source : URSSAF Occitanie

Créations d'entreprises

Au 4^{ème} trimestre 2021, 23 687 entreprises ont été créées en Occitanie, soit une hausse de 3,4% sur un trimestre. Sur un an, le nombre de créations dans la région est relativement stable (-0,8%) et se maintient à un niveau élevé. Cet indicateur poursuit une trajectoire très proche au niveau national.

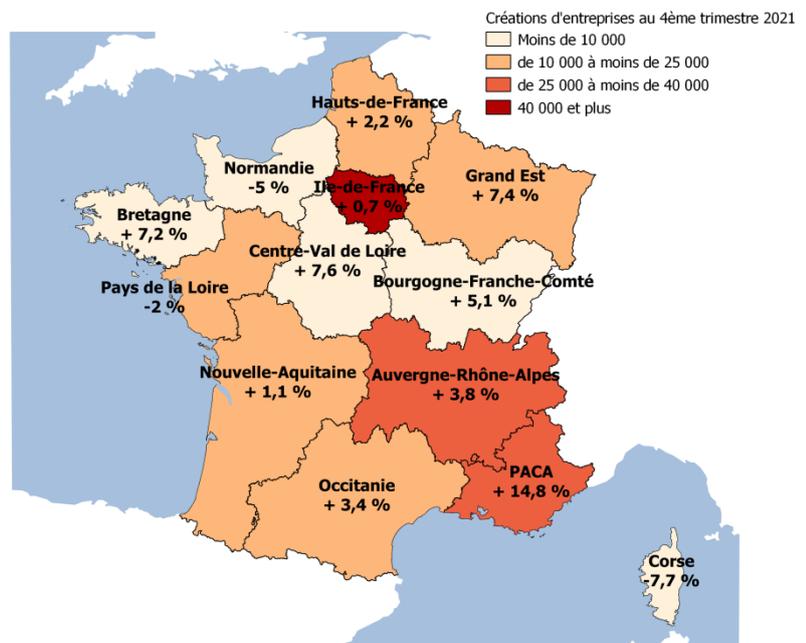
Sur un trimestre, 10 des 13 régions de France métropolitaine voient leur nombre de créations d'entreprises augmenter. Seules la Corse, la Normandie et la région Pays de la Loire enregistrent une baisse. Les évolutions trimestrielles varient de -7,7% pour la Corse à +14,4% pour la région PACA. Avec une hausse modérée, l'Occitanie occupe la 7^{ème} place des évolutions les plus favorables ce trimestre.

Sur un trimestre au niveau régional, la création d'entreprises progresse dans la construction (+12,4%), l'industrie (+7,6%) et dans le secteur des services (+3,5%). Seul le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration enregistre une légère baisse de 1,4%.

Ce trimestre, 16 021 microentreprises ont été créées, soit 67,6 % de l'ensemble des nouvelles entreprises régionales. Ce nombre est en hausse de 3,4 % par rapport au 3^{ème} trimestre.

Plus de la moitié des microentreprises créées l'ont été dans le secteur des services.

Nombre de créations d'entreprises au 4^{ème} trimestre 2021 et évolution trimestrielle



Source : INSEE REE Données cvs ©IGN

Activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DDETS(PP) (cf. note p.7) des demandes d'autorisations préalables.

Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. **A partir du 1^{er} mars 2020**, pour faire face à la crise sanitaire l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. Les montants d'indemnisations, pour faire face à la crise de la Covid-19 ont été revalorisés à partir du 1er mars 2020 avec une prise en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié. A compter du 1er juin 2020, le taux de prise en charge à ces conditions a été limité à certains secteurs touchés par une fermeture administrative

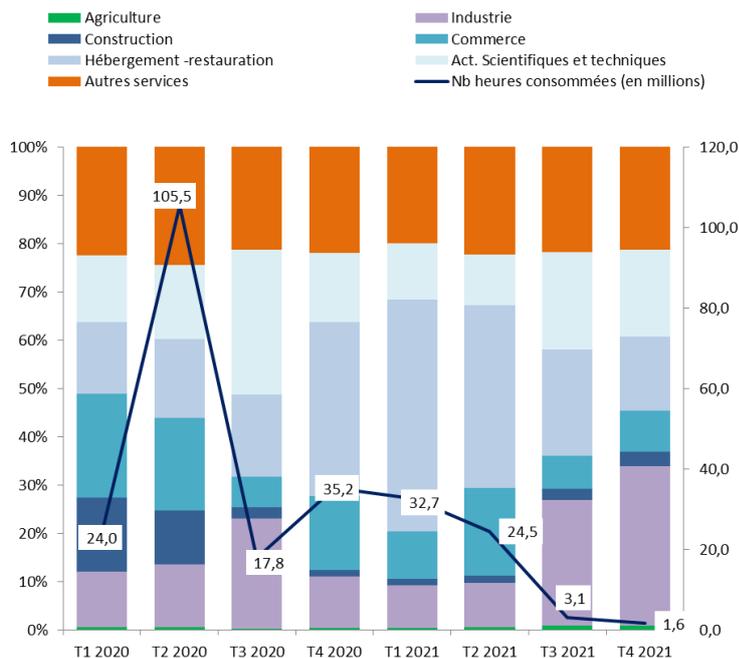
Au quatrième trimestre 2021, la chute des demandes d'activité partielle se poursuit, celle-ci ayant été favorisée par l'absence de nouvelles restrictions massives dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire.

Dans la région, 4 500 établissements ont été indemnisés grâce à ce dispositif au cours du trimestre, soit une baisse de 32%. Dans le même temps, le nombre de salariés indemnisés est passé de 38 400 à 22 800.

Le nombre de salariés indemnisés diminue dans tous les secteurs d'activité. C'est particulièrement le cas dans le secteur de l'hébergement-restauration qui enregistre la plus forte baisse ce trimestre (-53%). Ce dernier avait été grandement impacté par les restrictions sanitaires en place jusqu'au 2^{ème} trimestre 2021 et poursuit donc sa reprise.

Le nombre d'heures chômées par les salariés connaît également une forte baisse de 48%, passant de 3,1 millions d'heures à 1,6 million. Cet indicateur atteint ainsi son niveau trimestriel le plus

Heures d'activité partielle consommées par trimestre en Occitanie et répartition par secteurs



Source : ASP, Dares, traitements DREETS

bas depuis le début de la pandémie. Là encore, tous les secteurs d'activité enregistrent une forte diminution du nombre d'heures consommées, témoignant d'une forte reprise de l'activité économique.

Au quatrième trimestre 2021, l'industrie reste le secteur qui concentre le plus d'heures indemnisées dans la région avec 33% de l'ensemble des heures indemnisées. La part de l'hébergement-restauration poursuit sa diminution et s'établit désormais à 16%.

Défaillances d'entreprises

Au 4^{ème} trimestre 2021, 640 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant un peu plus de 8% des défaillances de France métropolitaine. Ce chiffre est en augmentation de 49% sur le trimestre mais est à relativiser compte tenu des variations saisonnières et du fait que l'indicateur avait atteint son plus bas niveau historique au trimestre précédent. Sur un an, le nombre de défaillances diminue de 8%.

Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de défaillances enregistrées est freiné par la modification des règles de déclaration de cessation de paiement et par les mesures d'aides injectées par l'État. La fin progressive du « quoi qu'il en coûte » à l'été 2021 faisait craindre une hausse des défaillances en cette fin d'année. Force est de constater que l'augmentation attendue ne s'est toujours pas produite au 4^{ème} trimestre 2021. Le nombre de

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

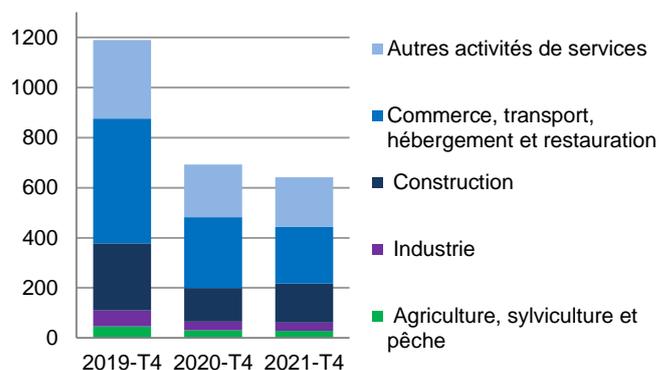
défaillances est toujours inférieur de 46% à son niveau d'avant crise au 4^{ème} trimestre 2019. Le maintien et le prolongement du prêt garanti par l'Etat jusqu'au 30 juin 2022 peut expliquer en partie ce résultat.

Sur un an, le secteur de la construction, qui totalise 24% des défaillances, enregistre une hausse de 17%. Tous les autres secteurs connaissent une baisse par rapport au 4^{ème} trimestre 2020.

Le secteur du commerce, de la réparation automobile, des transports et de l'hébergement-restauration, qui totalise 35% des défaillances, affiche une baisse annuelle de 20%, soit la plus forte de l'ensemble des secteurs.

Enfin, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des autres activités de service connaissent tous une baisse annuelle modérée des dépôts de bilan.

Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 4^{èmes} trimestres



Source : Banque de France

Plans de sauvegarde et ruptures conventionnelles collectives

Au 4^{ème} trimestre 2021, 36 établissements de la région sont concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi, pour un total de 512 emplois impactés. Le secteur de l'industrie est de loin le plus touché ce trimestre avec 375 emplois menacés dans 3 établissements de la région.

Par ailleurs, des procédures de ruptures conventionnelles collectives ont été instruites dans 16 établissements d'Occitanie pour un total de 51 emplois impactés.

Au total, sur l'année 2021, plus de 250 établissements ont connu un PSE, soit une augmentation de 42% par rapport à 2020. A l'opposé, le nombre d'emplois menacés connaît en parallèle une forte baisse de 42%. Près de 3 700 emplois ont été impactés en 2021 contre plus de 6 300 en 2020.

Le nombre d'emplois menacés par une rupture conventionnelle collective est resté stable entre ces deux années.

Nombre de PSE et de RCC au 4^{ème} trimestre 2021 en Occitanie

	Nombre d'établissements	Effectifs concernés
Plans de sauvegarde de l'emploi		
4 ^{ème} trimestre 2021	36	512
3 ^{ème} trimestre 2021	78	671
Ruptures conventionnelles collectives		
4 ^{ème} trimestre 2021	16	51
3 ^{ème} trimestre 2021	< 3	< 5

Source : DGEFP /RUPCO



CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

Taux de chômage

En Occitanie, au 4^{ème} trimestre 2021, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,8% de la population active, soit une forte baisse de 0,7 point par rapport au trimestre précédent. Cette tendance se vérifie dans l'ensemble des régions de France métropolitaine où la baisse est en moyenne de 0,6 point sur le trimestre.

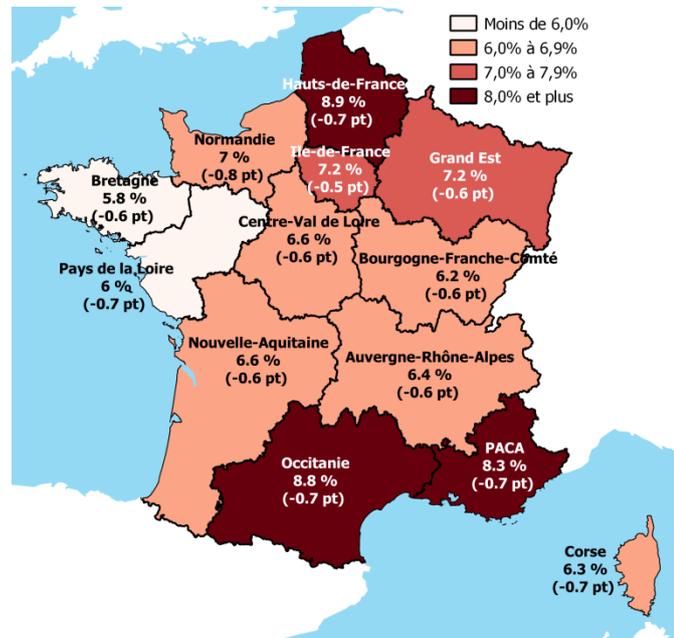
Le taux de chômage occitan atteint ainsi son plus bas niveau depuis le 4^{ème} trimestre 2008 (à l'exception du 2^{ème} trimestre 2020 marqué par une baisse en trompe l'œil due à la pandémie). Même constat au niveau métropolitain où le taux de chômage atteint 7,2%.

La région Occitanie conserve ce trimestre le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière la région Hauts-de-France (8,9%). Le niveau le plus bas est quant à lui atteint en Bretagne (5,8%).

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

Taux de chômage par région au T4 2021 et évolution trimestrielle



Source : INSEE taux de chômage localisés ©IGN

Demande d'emploi

Au 4^{ème} trimestre 2021, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 566 430. Il est en baisse par rapport au trimestre précédent (-2,8%) mais avec une dynamique moins forte qu'en France métropolitaine (-3,8%). Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue de 5,3% alors que celui des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories BC) augmente de 0,9%.

Sur un trimestre, la demande d'emploi diminue quelle que soit la tranche d'âge, mais avec une baisse bien plus marquée chez les jeunes.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée continue de s'améliorer : en effet, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an s'élève à 282 570 ce trimestre, soit une baisse de 3,4% par rapport au trimestre précédent et de 5,9% par rapport au 4^{ème} trimestre 2020. En France métropolitaine, ces évolutions sont respectivement de -4,3% et -6,1%.

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle Emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 4 ^{ème} trimestre 2021	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	271 940	-3,0 %	-5,3 %
Femmes	294 490	-2,7 %	-4,6 %
Jeunes	67 830	-5,2 %	-10,4 %
Seniors	160 720	-0,3 %	-0,7 %
DELD	282 570	-3,4 %	-5,9 %
Total	566 430	-2,8 %	-4,9 %

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :

- La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé)
- Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre.



Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

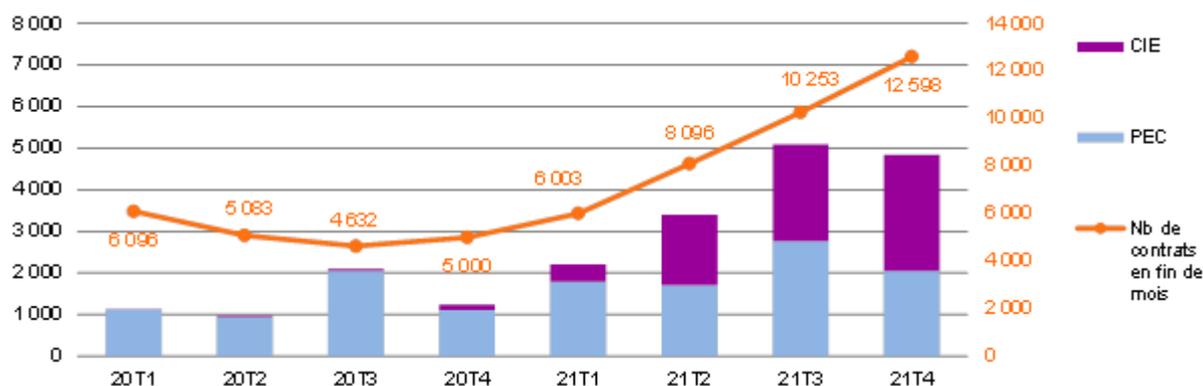
Au 4ème trimestre 2021, 4 840 contrats aidés ont été prescrits. Les prescriptions sont stables sur un trimestre et bénéficient principalement aux jeunes de moins de 26 ans (70%). Ce sont à 88% des contrats initiaux (97% des CIE et 76% des PEC).

Les prescriptions de CIE sont désormais majoritaires devant les prescriptions de PEC et représentent ainsi 57% de l'ensemble. Le nombre de CIE prescrits ce trimestre s'élève à 2 780 et a augmenté de 20% par rapport au 3ème trimestre alors que les PEC sont en baisse de 26% pour atteindre un volume de 2 060.

A la fin de l'année 2021, 12 600 personnes sont en contrats aidés, soit une augmentation de 23% par rapport au trimestre précédent. Ce volume est même 2,5 fois supérieur à celui enregistré fin 2020. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 60% des emplois aidés occupés au 31 décembre 2021 (95% des CIE). Plus de 80% des contrats en cours relèvent d'une convention initiale (la quasi-totalité des CIE et 70% des PEC).

Parmi l'ensemble des contrats aidés en cours en fin d'année, 42% sont des CIE, contre 35% le trimestre précédent et 4% à la fin de l'année 2020.

Prescriptions de contrats aidés et nombre de personnes en contrat aidé en Occitanie



Source : Dares

Le contrat unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir est une autre forme de contrat aidé destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur lieu d'habitation. Il a pour objectif de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces deux dispositifs ont été arrêtés au 1^{er} janvier 2018. Ils ont été remplacés par le Parcours Emploi Compétences (PEC), dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement mis en place à la fois par l'employeur et les services publics, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le plan #1jeune1solution, mis en place par l'Etat et visant à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, prévoit notamment de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes en offrant des primes à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans aux entreprises (pour les contrats signés entre août 2020 et mai 2021), de débloquer des moyens pour la prescription de contrats aidés, marchand ou non marchand, ou en développant l'embauche de jeunes éloignés du marché de l'emploi par le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique.

A compter du 1^{er} avril 2021, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) deviennent des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Les Unités Départementales (UD) et les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations) (DDCS(PP)) deviennent les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités (et de la Protection des Populations) (DDETS(PP)).

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2018	5 885 496	66 732 538
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 587 702	41 519 101
Population active	2 616 596	30 777 799
de 15 à 24 ans	261 156	3 159 946
de 25 à 54 ans	1 924 811	22 848 510
de 55 ans à 64 ans	430 629	4 769 343
Taux d'activité	72,9%	74,1%
Taux d'emploi	62,3%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	14,6%	13,4%

* Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation principale

Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	20 980 €	192 424
France métropolitaine	21 930 €	1 707 800

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019, CNAM, MSA 2019

Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	1 995	325	2 320
France métropolitaine	24 623	2 881	27 504

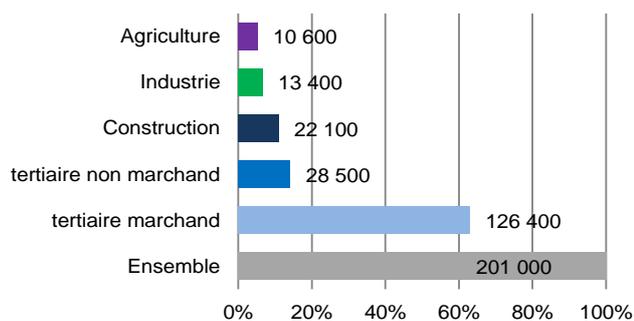
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2018 (données définitives)

Produit intérieur Brut en 2018

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	29 487 €	74 045 €	174 Md€	4 ^{ème}
France métropolitaine	35 763 €	83 625 €	2 317 Md€	///

Source : Insee, comptes nationaux, données semi-définitives

Établissements employeurs actifs de la région



Emploi total de la région

